



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2026-04

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2026

Sommaire

Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France /

IDF-2026-04-16-00005 - Arrêté n° 26-39 - Délégation signature
(gestion administrative et financière) (3 pages)

Page 3

Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

IDF-2026-04-16-00005

Arrêté n° 26-39 - Délégation signature (gestion administrative et financière)



A R R Ê T É n° 26-39

RELATIF A DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le conseiller maître à la Cour des comptes, président de la chambre régionale des comptes Île-de-France, président de la chambre territoriale des comptes Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le code des juridictions financières et notamment ses articles R. 212-4, R. 212-35, R. 212-36 et R. 212-37, R. 212-39 et R. 212.40 ;

VU le décret du 5 décembre 2022 affectant Monsieur Thierry Vught, conseiller maître à la Cour des comptes, en qualité de président de la chambre régionale des comptes Île-de-France ;

VU l'arrêté du 27 mars 2025 portant nomination de Monsieur Stéphane Gobrecht, attaché d'administration hors classe, en qualité de secrétaire général de la chambre régionale des comptes Île-de-France, à compter du 1^{er} juin 2025 ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Gobrecht, secrétaire général, pour signer aux lieu et place du président de la chambre régionale des comptes Île-de-France tous actes et documents relatifs à la gestion administrative de la chambre autres que ceux mentionnés dans la décision n° 26-27.

La délégation de signature consentie au secrétaire général est donnée à Madame Olivia Gibassier, secrétaire générale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général et de la secrétaire générale adjointe, la délégation visée aux alinéas ci-dessus est donnée à Madame Catherine Posty, responsable du pôle organisation, systèmes d'information et RGPD du secrétariat général.

ARTICLE 2 :

Madame Emmanuelle Ferrandez, cheffe de service du greffe de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France et de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon, reçoit délégation pour la signature des lettres de notification des avis de contrôle budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle Ferrandez, la délégation de signature visée à l'alinéa ci-dessus est donnée à Madame Lionelle Nivore, adjointe à la cheffe du service du greffe.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 25-50 du 02 juin 2025 relatif à des délégations de signature.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la chambre régionale des comptes Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié notamment au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Noisiel, le 16 avril 2026

Signé

Thierry VUGHT
président



RECUEIL DE SPECIMEN DE SIGNATURE

Nom Prénom	Statut (délégrant ou délégataire)	Signature
Thierry VUGHT Président	Délégrant	Signé
Perrine TOURNADE Vice-présidente	Délégataire	Signé
Stéphane GOBRECHT Secrétaire général	Délégataire	Signé
Olivia GIBASSIER Secrétaire générale adjointe	Délégataire	Signé
Sylviane DUMONT Responsable du pôle moyens financiers et généraux	Délégataire	Signé
Catherine POSTY, Responsable du pôle Organisation, SI et RGPD <i>(jusqu'au 1^{er} juin 2026)</i>	Délégataire	Signé